

RÉPONSES AUX DEMANDES D'EXPLICATION POUR LE ROP-BFT

Thème	Explication demandée	
Transferts	<p>Au cours de la saison passée, nous avons constaté davantage de transferts en mer depuis la senne vers deux (ou plusieurs) cages simultanément.</p> <p>Pourriez-vous détailler la procédure officielle à suivre en termes de réalisation de PTN, vidéo, ITD et eBCD ?</p>	<p><b>Du point de vue opérationnel</b> : Les cages les plus proches du navire de pêche ont des capacités de 200 tonnes. Le transfert dans deux cages différentes et individuellement provoque une importante mortalité du fait que la fermeture de la porte de la senne au milieu de l'opération de passage du poisson conduit à l'emmêlement et la mortalité du poisson en grande quantité. La répartition entre deux cages permet d'avoir plus d'espace habitable. <b>Du point de vue des exigences en matière de suivi et contrôle de l'opération de transfert</b> : En matière des autorisations du transfert, il a été signalé qu'en application des dispositions de la Recommandation 14-04 en matière de documentation des opérations du transfert et traçabilité du produit, chaque remorqueur est dans l'obligation d'avoir à bord l'autorisation du transfert. À ce titre et s'agissant d'une même pêche et, dans le respect des dispositions de la Recommandation 14-04, il a été procédé à l'établissement de deux (02) documents d'autorisation de transfert distincts mais portant le même numéro d'autorisation du transfert (DZA/2017/002/1 et DZA/2017/002/2). Aussi, il est à noter qu'en application des dispositions de la même recommandation, chaque opération de pêche conduit à l'établissement d'un eBCD. À ce titre, un seul eBCD a été établi pour cette opération de pêche avec indication de la partie 4 relative au transfert des numéros. Concernant les enregistrements vidéos et afin d'assurer le contrôle et comptage des nombres de pièces, il a été mis en place deux (02) vidéos pour filmer l'opération du transfert, la première se situe entre la porte séparant la senne de la première cage et la seconde entre les deux cages de transport. La première vidéo permet de visionner le nombre total de poisson pêché alors que la deuxième permet de visionner la quantité ayant fait passage dans la deuxième cage.</p>

Regroupement des eBCD	<p>Au moment de la mise en cage, les BCD correspondants peuvent être regroupés dans un « BCD groupé » portant un nouveau numéro de BCD dans les cas suivants, pour autant que la mise en cage de tous les poissons ait lieu le même jour et que tous les poissons soient mis en cage dans la même cage d'engraissement :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a) Multiples prises réalisées par le même navire.</li><li>b) Prises réalisées dans le cadre d'une JFO.</li></ul> <p>Le BCD groupé devra remplacer tous les BCD originaux s'y rapportant et devra être accompagné par la liste de tous les numéros de BCD associés. Les copies de ces BCD associés devront être mises à disposition sur demande des CPC.</p> <p>Est-il correct d'avoir deux opérations de mise en cage et un seul eBCD? Ou devrait-il y avoir un eBCD par opération de mise en cage ?</p> <p>Pendant la saison de mise cage, un grand décalage a été observé entre les opérations de mise en cage en mer et la remise du document officiel (eBCD et ICD le cas échéant) à l'observateur.</p> <p>Pourriez-vous indiquer un nombre maximum de jours devant s'écouler entre l'opération de mise en cage et la signature de la documentation par l'observateur ? Ou cela se limite-t-il uniquement à la durée de déploiement demandé de cet observateur particulier ?</p>	
Informations des autorisations de mise en cage	<p>Les informations incluses dans les autorisations de mise en cage ne correspondent souvent pas aux données figurant sur les ITD et eBCD. Dans ces cas, les observateurs devraient-ils signer l'ICD/eBCD?</p>	

Autorisation de mise en cage	<p>Dans l'Annexe 8 de la Rec. 14-04, le numéro d'autorisation de mise en cage doit être indiqué. On présume que ce numéro d'autorisation devrait suivre le format du numéro d'autorisation de transfert stipulé au paragraphe 72. Étant donné qu'aucun format de numéro d'autorisation n'est établi dans la rubrique des opérations de mise en cage (paragraphe 78-86).</p> <p>Or, il a été constaté que plusieurs CPC utilisent des formats distincts pour l'autorisation de mise en cage qui sont complètement différents de ceux décrits au paragraphe 72. De plus, une autorisation de mise en cage peut être utilisée pour couvrir plusieurs autorisations de mise en cage différentes, y compris les mises en cage de contrôle. Cela est-il autorisé ?</p>	
Numéros de cage	<p>La Rec. 14-04 stipule ce qui suit :</p> <p><i>« Les CPC assigneront un numéro unique à toutes les cages. Les numéros devront être donnés en suivant un système unique de numérotation comprenant au moins le code à trois lettres de la CPC suivi de trois chiffres. »</i></p> <p>Le terme « au moins » se réfère-t-il uniquement au code à trois lettres de la CPC, ou le numéro de cage peut-il aussi comporter plus de trois chiffres ?</p> <p>Par exemple, il a été noté que plusieurs cages de remorquage comportaient une lettre supplémentaire après les 3 chiffres. Cela est-il autorisé ?</p>	
Numéros de cage	<p>Dans le même ordre d'idées, il a été noté que les numéros de cage sont souvent transférés de la cage émettrice à la cage réceptrice (qui ne portait pas de numéro) à l'issue de l'opération.</p> <p>Ceci implique que la cage réceptrice n'a pas un numéro unique et que ce numéro est le même que celui de la cage émettrice. Cela est-il autorisé ?</p> <p>Dans ces cas, les observateurs sont-ils autorisés à signer l'ICD/eBCD ?</p>	

<p>Transferts au sein des fermes et mises en cage de contrôle</p>	<p>Les transferts au sein des fermes sont souvent réalisés en tant qu'opérations de contrôle à la suite de vidéos de mises en cage peu concluantes. Cependant, comme indiqué précédemment, ces transferts ne disposent souvent pas d'une autorisation distincte.</p> <p>Dans ces cas, l'observateur peut-il visionner les séquences vidéo afin de vérifier la quantité de thonidés mise en cage ?</p> <p>L'observateur peut-il signer l'eBCD/ICD ?</p>	
---	--	--